



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHRS

Question écrite n° 79736

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur les inquiétudes des associations d'accueil et de réinsertion sociale de la région Poitou-Charentes suite à la diminution de 500 000 euros des dotations pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour l'année 2010. Les services déconcentrés de l'État ont annoncé une baisse dans précédent des budgets alloués aux organismes gestionnaires d'établissements relevant de ce secteur. Le financement des maisons relais et des dispositifs d'aide alimentaire est également remis en cause de ce fait. Les structures ne pourront maintenir leur niveau d'accueil et d'accompagnement et 40 emplois sont menacés. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir répondre aux inquiétudes des associations et d'étudier la possibilité de rétablir leurs moyens pour que leur action en direction des plus démunis soit maintenue.

Texte de la réponse

Depuis 2007, un effort particulier a été entrepris pour améliorer les capacités d'accueil et les conditions d'hébergement des personnes sans domicile : places d'hébergement en plus grand nombre, restructurées et pérennisées, et développement du logement adapté aux besoins des personnes en grande difficulté sociale. À la suite du lancement du chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans abri ou mal logées, le secteur de l'hébergement a bénéficié d'une évolution très favorable. Ainsi, le budget consacré à la prévention de la précarité et de l'exclusion a franchi le cap du milliard en 2010 : 1,100 milliard dont plus de 990 MEUR dédiés au financement des structures d'accueil, d'hébergement et de logement adapté pour les personnes sans abri. Les crédits des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont en forte évolution en 2010 avec 39 millions supplémentaires par rapport à la loi de finances 2009. Ainsi, ces crédits permettront de financer 39 447 places en CHRS. Cet effort se poursuit grâce au soutien du Premier ministre qui encourage cette année, dans un contexte de fortes contraintes des finances publiques, l'abondement en gestion des crédits du programme 177. Une enveloppe de 110 MEUR viendra ainsi compléter de manière définitive les crédits déjà alloués. Elle a été déléguée suite à la publication du décret n° 2010-1147 du 29 septembre 2010 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance. De plus, 83,5 MEUR ont été alloués au programme 177 en LFR. Enfin, en 2011, le budget consacré à la lutte contre l'exclusion s'élève à 1,203 MEUR, en hausse de 9 % au regard de la LFI 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79736

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 6000

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 557